



BULLETIN MUNICIPAL DE FÉLINES



<http://www.mairie-felines.fr>

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers administrés,



L'Équipe Municipale a le plaisir de vous adresser un nouveau bulletin municipal dans lequel nous souhaitons vous donner l'état budgétaire 2019 et la situation financière de la commune. C'est pour nous également l'occasion de vous dresser l'ensemble des travaux ou projets d'investissement pour la dernière année de notre mandature.

En 2019, le budget a considérablement augmenté car un gros projet devrait voir le jour en fin d'année, qui concerne la réhabilitation dans sa globalité de l'ancien couvent dans le Bourg.

D'autres travaux importants sont prévus pour l'année 2019, la réfection de la voie communale d'Almance à Almancettes, la réfection des trottoirs et des contreforts de l'église, la fin de l'aménagement de l'atelier intercommunal avec Sembadel pour notre employé communal, l'entretien des voies communales, la réfection des chemins et l'aménagement des accotements dans la traversée de Sembadel-Gare suite aux dégâts des orages de 2018. La carte communale partielle sur le bourg et Chamborne sera continuée avec une mise à l'enquête publique d'ici la fin de l'année.

D'autres dossiers en lien avec la Communauté d'Agglomération du Puy à laquelle nous appartenons, verront le jour en 2019, notamment une opération de l'amélioration de l'habitat (OPAH) destinée entre autre aux propriétaires privés qui pourront bénéficier d'aides pour l'amélioration de leur habitat. C'est aussi pour nous une réflexion sur une zone économique pour la filière bois à laquelle Félines se porte candidate pour accueillir des porteurs de projets permettant le développement économique et la création d'emplois. Notre action portera également sur le service à la population et notamment un travail sur l'adressage auquel je veux remercier toutes les personnes qui ont pris part aux réunions pour le choix des noms des rues.

La commune participera également à la mise en place d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) à Sembadel-Gare avec la commune de Sembadel permettant d'offrir de nouveaux services pour nos jeunes familles et la garde des nouveaux nés.

A présent je vous souhaite une très bonne lecture de ce bulletin qui je l'espère vous apportera toutes les informations concernant la vie de notre commune et l'action de l'Équipe Municipale. Je remercie la commission communication pour la rédaction de ce bulletin.

Bien cordialement

Philippe MEYZONET
Maire
Vice Président de la CAPEV

LE BUDGET

Fonctionnement

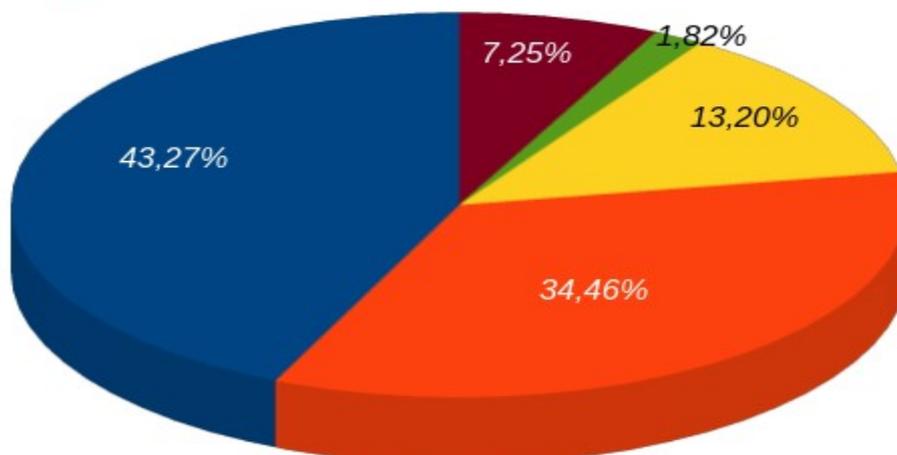
Le budget primitif est voté par le Conseil Municipal. Il est adopté le 15 avril 2019

1°) Les Dépenses (liste non exhaustive)

Les principales charges de fonctionnement à caractère général	
Électricité, eau	15 000,00 €
Combustibles	12 000,00 €
Prestations de services (contrats déneigement, ramassage, informatique, éclairage public...)	7 000,00 €
Fournitures administratives, scolaires, voirie, entretien, petits équipements...	9 500,00 €
Frais postaux et télécommunication...	4 000,00 €
Entretien des bâtiments, réparations des bâtiments et voiries	15 232,76 €
Maintenance (informatique et divers)	4 000,00 €
Primes d'assurance (dont 7000 € assurance maîtrise d'ouvrage ancien couvent)	16 200,00 €
Administration des impôts	4 600,00 €
Rémunération d'intermédiaires et honoraires (notaires...)	2 500,00 €
Publicité, publications, relations publiques	10 000,00 €
Remboursement de frais engagés avec la commune de Sembadel	42 000,00 €
Les charges à caractère général représentent au total la somme de	163 232,76 €
Les charges de personnel	
Personnel titulaire et non titulaire	131 700,00 €
Les autres charges de gestion courante	
Indemnités des élus	17 200,00 €
Subvention de fonctionnement aux associations	8 000,00 €
Contributions aux organismes de regroupement (régie des transports, CCAS...)	17 750,00 €
Les autres charges de gestion courante représentent au total la somme de	50 450,00 €
Les charges financières	
Intérêts des emprunts	6 964,06 €
Participation à l'investissement	
Virement à la section d'investissement	27 700,00 €

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 382 162,13 €

■ Principales charges de fonctionnement
 ■ Charges de personnel
■ Autres charges de gestion courante
 ■ Charges financières
■ Participation à l'investissement



2°) Les Recettes (liste non exhaustive)

Résultat

Résultat antérieur reporté	20 956,13 €
----------------------------	-------------

Les produits des services municipaux payants

Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignements	5 000,00 €
Les produits des services représentent au total la somme de	20 636,00 €

Les impôts et taxes

FNGIR (Fonds Nationaux de Garantie Individuelles des Ressources)	21 800,00 €
FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)	6 676,00 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation	12 000,00 €
Impôts locaux (soit une moyenne de 339,86 € par habitant)	107 736,00 €
Attribution de compensation (Communauté d'Agglomération du Puy en Velay)	11 589,00 €
Dotations, participations et subventions représentent au total la somme de	159 801,00 €

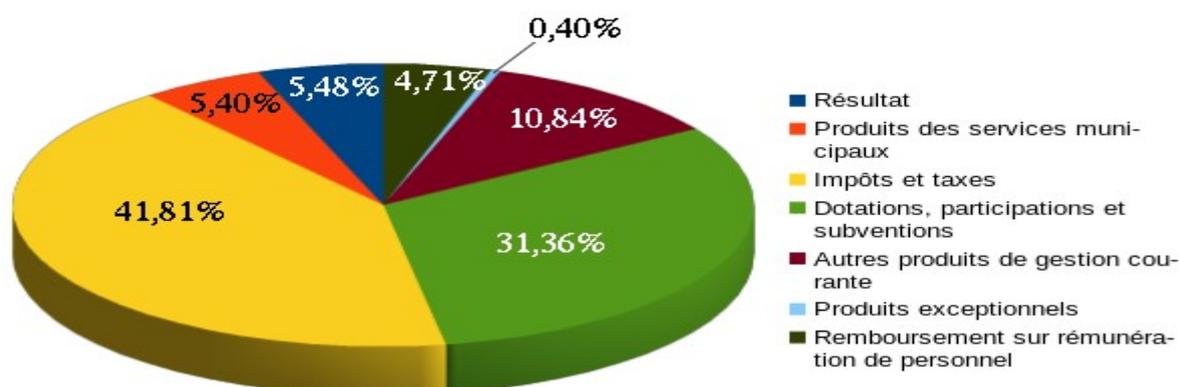
Les dotations, participations et subventions

Dotation forfaitaire	78 385,00 €
Dotation solidarité rurale	26 831,00 €
Dotation DGD	5 394,00 €
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	45 984,00 €
Compensation au titre des exonérations des taxes d'habitations	4 134,00 €
Autres participations	500,00 €
Dotations, participations et subventions représentent au total la somme de	119 828,00 €

Autre produit de gestion courante

Revenus des immeubles (loyers)	40 000,00 €
--------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 382 162,13 €



Investissement

1°) Les principales dépenses d'investissement (liste non exhaustive)

Enfouissement réseaux secs et assainissement Sembadel gare (reliquat)	11 215,16 €
Réalisation document d'urbanisme (carte communale partielle)	12 500,00 €
Matériel et outillage d'incendie (borne en attente)	5 000,00 €
Aménagement atelier technique	15 995,81 €
Remboursement prêt relais (solde)	60 000,00 €
Remboursement Emprunt Capital	26 635,78 €
Voirie communale	103 324,52 €
Bâtiments communaux	35 000,00 €
Rénovation éclairage public	15 450,00 €
Réhabilitation ancien couvent	555 320,52 €
Aménagement de la cour de l'école	5 000,00 €
Desserte forestière (La Souchère/Peygut/Champvieille + Auffour/Plagnes/Estables)	248 630,95 €
Voie communale Almance/Almancette	100 000,00 €

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 206 219,28 €

1°) Les principales recettes d'investissement (liste non exhaustive)

Subventions d'équipements	622 403,32 €
FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA)	16 000,00 €
Virement à l'investissement de la section de fonctionnement	27 700,00 €
Excédent fonctionnement capitalisé	73 873,47 €
Emprunt	330 000,00 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 206 219,28 €



Année 2019 : le budget est équilibré

Section de fonctionnement :

dépenses = 382 162,13 €

recettes = 382 162,13 €

Section d'investissement

dépenses = 1 206 219,28 €

recettes = 1 206 219,28 €

ÉTAT CIVIL 2018

NAISSANCES

LECHARDEUR
Zola Elounda Anne
le 15 mars 2018

BRIOLLAND Soan Lionel Jean
le 3 août 2018



LEFEVRE Elouane Victoria
le 13 août 2018

MARIAGES

COLOMB Jordane
et
BOUNOUAR Cindy Myriam
le 4 août 2018



THONION Damien Joël Rudolf
et
NIEL Alexandra Yvonne Marie-France
Eva
le 18 août 2018

DÉCÈS

FISCHER Jacques Marie Eugène
le 12 janvier 2018

MARREL Marie Fernande née BORIE
le 28 avril 2018

MOREL Théophile Jacques Joseph
le 12 avril 2018



MAISONNEUVE Renée née
POUDEROUX le 27 mai 2018

DU NOUVEAU À L'AGENCE POSTALE

L'agence postale s'est dotée d'un ordinateur et d'une imprimante financés par La Poste.

Les partenaires associés sont :

- Assurance Maladie
- Allocations familiales
- MSA
- Pôle Emploi
- Gaz Réseau Distribution France
- Service Public
- Finances Publiques
- Mes droits sociaux
- Télé procédures État



LES TRAVAUX PRÉVUS À COURT ET MOYEN TERME

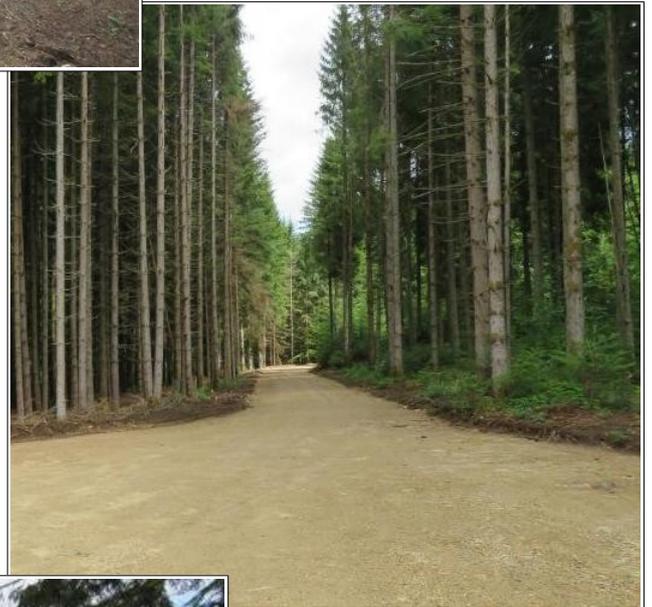
Desserte forestière réalisée par l'Entreprise MALFANT TP en 2019



Peygut

La Souchère

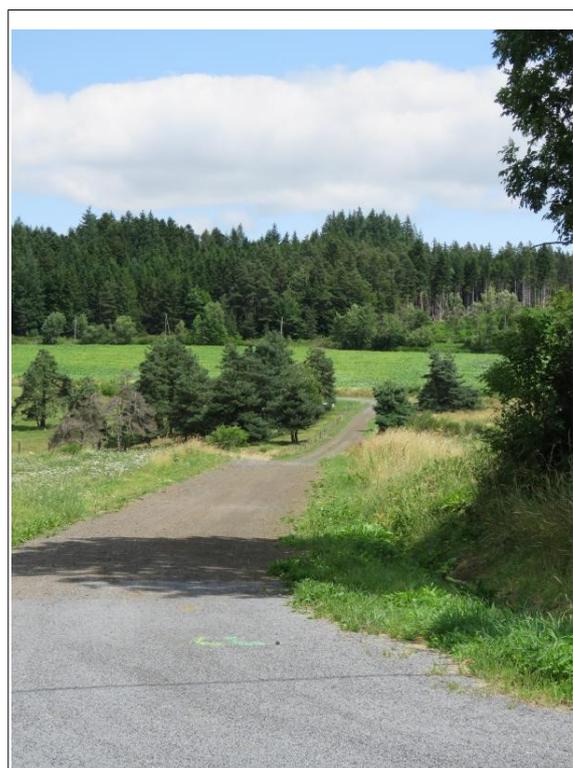
Champvieille



Travaux terminés en 2019



ATELIER DE L'EMPLOYÉ COMMUNAL



Chemin refait entre La Souchère et la maison dans les bois

D'autres chemins ont été réhabilités comme : celui qui se trouve vers le lavoir de la Souchère et celui qui se trouve en sortie d'Almance suite aux dégâts des orages de 2018.

Il reste pour cette année, un élargissement de la route qui relie Almance et Almancette. Des murets vont être enlevés afin de faciliter le passage et le croisement de voitures.

En fin d'année 2019, un marché de travaux sera lancé pour la création de la desserte forestière qui reliera Auffour Plagnes et Estables

Réhabilitation de l'ancien couvent : travaux prévus en fin d'année 2019



Une première tranche de travaux consistera à créer deux appartements T4 en duplex sur l'aile droite du bâtiment avec 4 garages en RDC et l'installation d'une chaufferie granulés bois sur la partie Nord ainsi qu'un appartement T3 au RDC sur la partie



centrale du bâtiment et enfin une salle communale pour des expositions de patrimoines ou d'œuvres d'artistes dans l'ancienne chapelle sur l'aile gauche du bâtiment. Cette première tranche de travaux représente un cout d'environ 550 000€ qui est financée par des subventions à hauteur de 400 000 € et le reste par emprunt. Une autre tranche de travaux concernera les étages de la partie centrale du bâtiment et fera l'objet d'une recherche de subventions en 2020 pour des travaux en 2021.

Le Parc Livradois-Forez est adhérent de l'association Sylv'ACCTES, dont la mission est de mobiliser des financements pour accompagner les propriétaires forestiers, privés comme publics, souhaitant s'engager dans une gestion durable de leurs parcelles.

C'est une nouveauté au Parc, pour inciter les propriétaires forestiers à s'engager dans une gestion durable de leur forêt. En devenant membre de l'association, le Parc anime pleinement son Projet Sylvicole Territorial (PST) définissant les itinéraires techniques susceptibles de faire l'objet de subventions de la part de Sylv'ACCTES. « Ce dispositif a été construit en concertation avec les propriétaires, les professionnels de la filière et les associations environnementales. » souligne Nathalie Boudoul, vice-présidente chargée de l'agriculture et de la forêt.

La forte mobilisation de l'ensemble des acteurs a ainsi permis d'élaborer un dispositif répondant pleinement aux enjeux spécifiques de la forêt en Livradois-Forez, avec la prise en compte des problématiques liées à la biodiversité et aux changements climatiques.

JUSQU'À 70 % D'AIDES

Quel que soit le cas de figure, si vous entrez dans l'un des trois schémas, vous pourrez alors prétendre à une aide financière de 70 % si vous êtes propriétaire privé et de 40 % si vous êtes un acteur public sur le montant hors taxes des travaux forestiers entrepris selon les cahiers des charges conçus par Sylv'ACCTES en partenariat avec le Parc.

DES ENGAGEMENTS POUR LE PROPRIÉTAIRE

Les aides financières pour vous accompagner dans la réalisation de travaux forestiers sont soumises au respect d'un cahier des charges précis.

La première obligation à respecter est de procéder à un diagnostic complet de la parcelle réalisée par un professionnel de la gestion forestière. Le propriétaire qui bénéficie des aides s'engage également à respecter les cours d'eau et zones humides et à maintenir dans sa forêt un certain nombre d'arbres morts ou porteurs de « défauts » favorables à la biodiversité.

POUR PLUS D'INFOS

<https://www.parc-livradois-forez.org/valoriser/foret-filiere-bois/sylvacctes/>
Contact : Vianney Taing – 04 73 95 57 57

Modes op' Voirie et exploitation forestière



Réalisé avec le soutien de :



En partenariat avec :



Modes opératoires pour l'utilisation de la voirie lors de l'exploitation des bois

Massif forestier du Nord-Ouest de la Haute-Loire

Les **Modes op'** sont un ensemble de bonnes pratiques d'utilisation de la voirie validées entre élus locaux, entreprises de travaux forestiers, exploitants forestiers et scieurs. Depuis 2015, ces acteurs ont choisi la voie de la collaboration et du partenariat pour permettre une utilisation en bonne entente de la voirie.

Seuls outils proposés à l'échelle de l'ex-Auvergne, ils sont mis en œuvre sur 4 territoires pour un total de 233 communes et en cours d'extension à de nouveaux territoires. Plusieurs plateformes internet sont à disposition pour toutes les informations utiles en mise à jour continue :

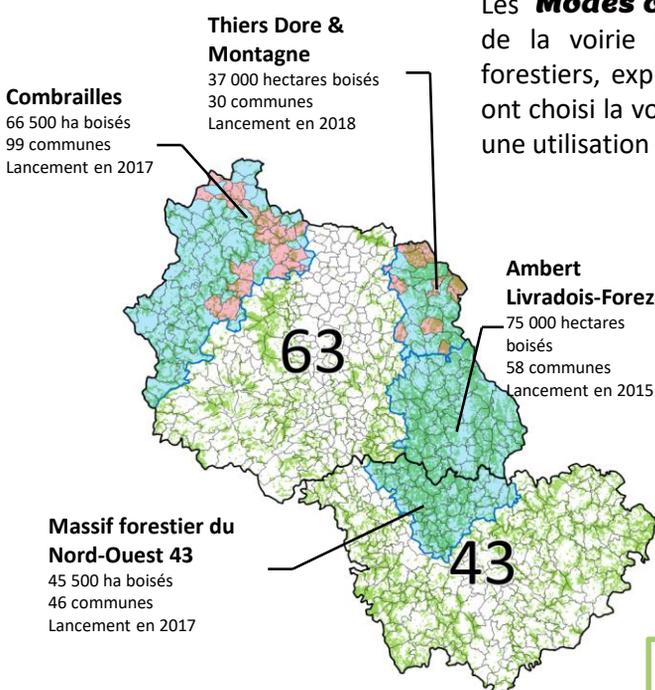
1. **Modèle de « fiche de chantier ».**
2. **Modèle d'état des lieux de voirie.**
3. **Liste des communes avec leurs élus référents.**
4. **Documents de communication.**

territoiresforestiers-puydedome.blogspot.com

(téléchargements > voirie forestière)

www.parc-livradois-forez.org

(Valoriser > Filière Forêt-bois > Voiries et exploitation forestière)



Modes op', les acteurs

En Haute-Loire, les échanges accompagnant la définition, le lancement et le suivi de la démarche sont animés par :

- **l'Association des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes**, animation et promotion auprès des collectivités, veille à la cohérence entre les territoires ;
- **l'interprofession FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes**, animation et promotion auprès des professionnels forestiers ;
- **le Parc Naturel Régional Livradois-Forez**, portage politique de la démarche et veille à la cohérence avec les enjeux locaux.

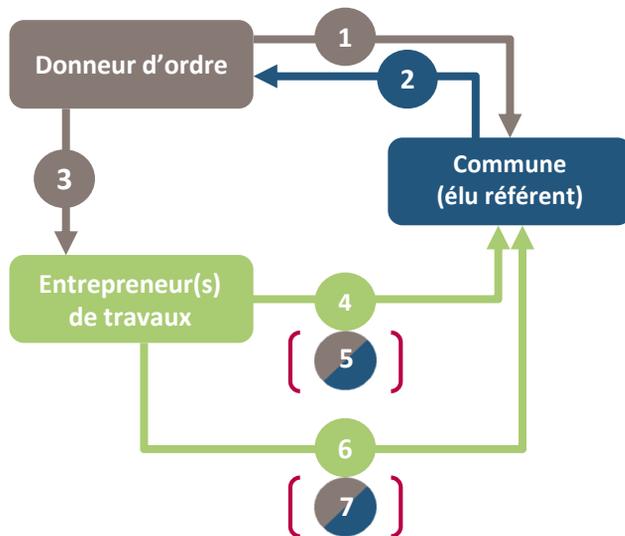
Les acteurs de la mise en œuvre, à qui sont destinés les **Modes op'**, sont :

- **les élus municipaux** et en premier lieu **les élus référents voirie forestière** dont le réseau est constitué lors de la mise en place de la démarche ;
- **les donneurs d'ordre** des chantiers forestiers, c'est-à-dire leurs maîtres d'ouvrage, qu'ils soient une entreprise (bois sur pied) ou des propriétaires forestiers (bois façonnées bord de route ou rendus usine) ;
- **les entreprises prestataires** réalisant des chantiers d'exploitation et de débardage des bois.

Modes op', le principe

Un engagement réciproque et volontaire

Sur les territoires couverts par le mode op', les professionnels se sont engagés à informer les communes des chantiers d'exploitation à venir et à fournir les coordonnées directes du responsable de chantier. En parallèle, les municipalités ont constitué un réseau d'élus référents qui peuvent notamment retourner des informations utiles pour la bonne organisation du chantier : présence de réseaux enterrés, zones fragiles... Professionnels et élus peuvent aussi demander la réalisation d'états des lieux de la voirie avant et après le chantier



1 Annnonce du futur chantier d'exploitation à la commune

- Par le **donneur d'ordre** pour tout chantier concernant une voirie de compétence communale.
- **Minimum 2 semaines avant** le démarrage du chantier.
- « **Fiche de chantier** » 3 en 1 mise à disposition.
- Avec a minima les **coordonnées** du donneur d'ordre et du responsable de chantier, la **localisation**, l'**itinéraire de vidange et la place de dépôt envisagés**, la période prévisionnelle d'exploitation et une indication du volume exploité (plus ou moins de 500 m3).
- **Possibilité de demander un état des lieux** de voirie.
- En cas d'une modification de l'emprise du chantier, simple contact avec l'élu référent.
- Attention : ne dispense pas les entreprises de réaliser les formalités obligatoires (DICT notamment).

2 Réponse de la commune suite à l'annonce

- Prévoir un **déla**i de **15 jours**.
- « **Fiche de chantier** » 3 en 1 mise à disposition.
- **Avis** sur l'itinéraire de vidange et la place de dépôt, propositions de solutions alternatives si nécessaire.
- Information sur les **facteurs connus pouvant impacter le chantier** (réseaux, zonages, arrêtés municipaux, patrimoine...), la responsabilité ne pouvant être engagée que pour les réseaux gérés en direct.
- **Possibilité de demander un état des lieux** de voirie.

3 Transfert des informations à l'ensemble des acteurs

- Par le **donneur d'ordre**.
- « **Fiche de chantier** » 3 en 1 mise à disposition.

4 Annnonce du lancement du chantier

- Par l'**entreprise démarrant le chantier** ou le donneur d'ordre.
- Simple information de l'élu référent.
- Remarque : pour des questions d'organisation, rarement possible plus d'un ou deux jours à l'avance

5 État des lieux initial

- Avant le début du débardage (ex : pendant l'abattage)
- Pas d'état des lieux systématique par défaut, mais possibilité d'en demander pour chaque chantier.
- Modèle d'état des lieux disponible avec annexes possibles (photos).
- Pas forcément de rencontre sur le terrain des parties prenantes (la commune peut faire un état des lieux anticipé, transmis à l'entreprise qui le valide ou demande une modification au démarrage du chantier)
- Signé par les représentants des 2 parties prenantes, avec délégations de signature possibles.

6 Annnonce de la fin du chantier

- Par l'**entreprise terminant le chantier d'exploitation** (débardeur).
- Simple information de l'élu référent

7 État des lieux final (si initial réalisé)

- Modalités identiques à celles de l'état des lieux initial
- Si une dégradation significative est constatée, **remise en état** conformément à l'état initial avec appréciation de l'usure normale.

Modes op', contacts

Parc Livradois-Forez / Vianney TAING, 04.73.95.76.18 - v.taing@parc-livradois-forez.org

Communes forestières 43 / Jérémie TRUBERT, 04.73.83.64.67 - jeremie.trubert@communesforestieres.org

FIBOIS AuRA / Samuel RESCHE, 04.73.16.59.79 - s.resche@fibois-aura.org

Exploitation forestière – Professionnels et élus s’entendent

La commune est impliquée dans un mode opératoire relatif à l'utilisation des voiries forestières pour l'exploitation des bois. L'objectif est de faciliter les échanges entre exploitants forestiers et municipalités pour le bon déroulement des chantiers forestiers. Conçu en 2015 sur l'arrondissement d'Ambert grâce à une concertation entre élus et professionnels, il a été adapté et étendu à 46 communes de Haute-Loire.



Concrètement

Les entreprises ou les particuliers commanditaires d'un chantier d'exploitation forestière sont invités à informer la municipalité de la période prévisionnelle des travaux et de l'itinéraire envisagé pour la vidange des bois. En retour, l'élu référent « forêt » de la commune retourne des informations utiles pour la bonne organisation du chantier : présence de réseaux enterrés, zones fragiles, petit patrimoine à préserver... Exploitants et élus peuvent aussi demander la réalisation d'états des lieux de la voirie avant et après chantier.

La démarche est animée par le Parc naturel régional Livradois-Forez, l'Union Régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, et l'interprofession FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes.

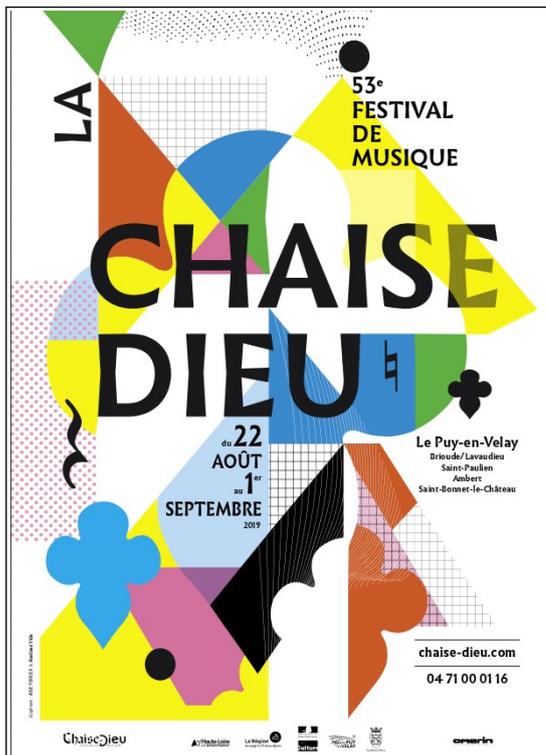
Plusieurs documents sont à disposition du public, téléchargeables sur les sites internet du PNR Livradois-Forez et de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay :

- Une synthèse détaillant les modalités de mise en œuvre du mode opératoire ;
- Un modèle de fiche de chantier, servant de base pour l'ensemble des échanges ;
- Un formulaire d'état des lieux de voiries ;
- Un annuaire des élus référents « forêt ».

Contacts utiles :

- **Référent forestier de la commune :**
Jean GRANGHON 06 31 86 78 42 et Stéphane DARLE 06 85 26 53 16
- **Vianney TAING**, Chargé de mission Forêt – Filière bois, PNR Livradois-Forez
v.taing@parc-livradois-forez.org – 04 73 95 57 57
- **Margot REGOLINI**, Chargée de mission territoriale, Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes,
margot.regolini@communesforestieres.org – 06 65 20 07 25 / 04 73 83 64 67
- **Samuel RESCHE**, Chargé de mission ETF, Fibois Auvergne-Rhône-Alpes,
s.resche@fibois-aura.org – 04 73 16 59 79.

OUVERTURE DU FESTIVAL DE LA CHAISE-DIEU



Telles des caravanes musicales, ces sérénades itinérantes sont désormais un rituel très attendu du grand public. Quatre jeunes ensembles partiront des quatre coins cardinaux et proposeront, à chaque ville étape de leur parcours, un programme varié, entre jazz, chants populaires et répertoire classique « revisité ». Ils se réuniront le soir venu sur le parvis de l'abbatiale Saint-Robert pour lancer en fanfare le début de cette 53^{ème} édition. Programmez d'ores et déjà votre parcours et venez à la rencontre de ces musiciens à la bonne humeur contagieuse !

Venez nombreux profiter d'une halte musicale sur le parvis de l'église de Félines
le vendredi 23 août 2019 À 17 H 30
Une « Sérénade » sera interprétée par un duo de percussionnistes « HYPERCUTE »

QUE LA FÊTE CONTINUE JUSQU'À LA FIN DE L'ANNÉE

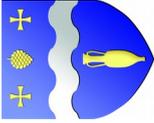


Les bénévoles presque au complet. Sans eux rien ne serait possible. Un grand merci pour leur gentillesse et leur dévouement.

<https://www.lesourcesdelaborne.com/> ou <https://www.facebook.com/comiteFelines43/>

La fête patronale se déroulera

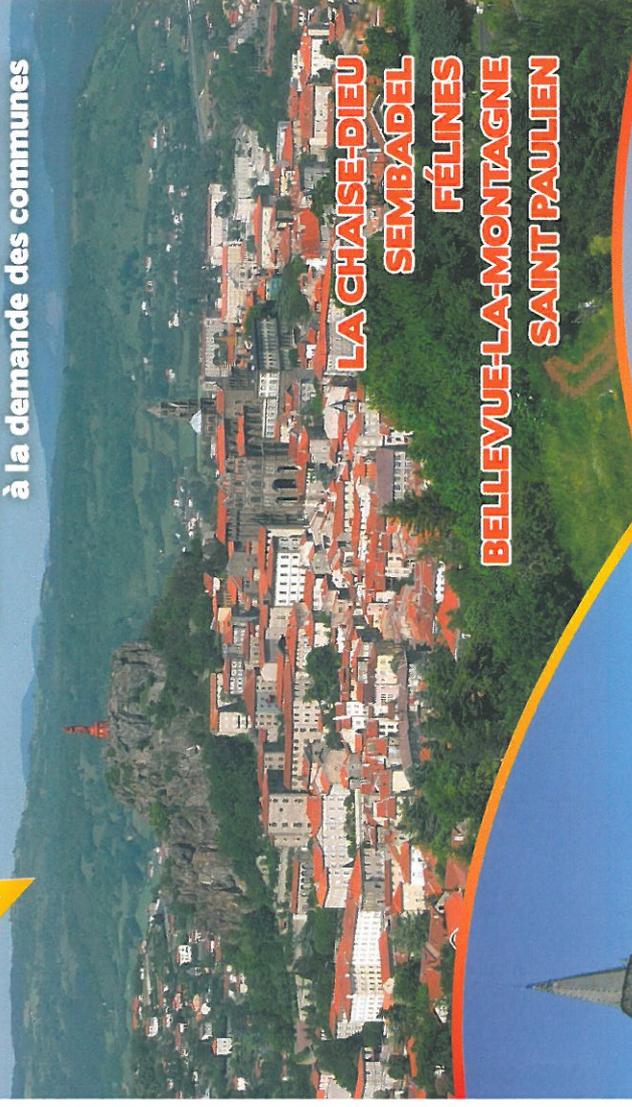
les 13, 14 et 15 septembre 2019

 <p>MAIRIE DE FÉLINES Tél. : 04 71 00 90 64 Courriel : mairie-felines43@orange.fr Site internet : www.mairie-felines.fr webmaster@mairie-felines.fr Ouverture du Secrétariat le mercredi 9 h/12 h et le samedi 10 h/12 h</p>	<p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY</p>  <p>16 Place de la Libération 43000 Le Puy-en-Velay 04 71 04 37 00</p>	<p>NUMÉROS D'URGENCE</p>  <p>URGENCES</p> <p>SAMU 15, Pompiers 18 Urgences 112 Enfance Maltraitee 119 Gendarmerie 04 71 00 00 25</p>	<p>MAISONS DE SANTÉ</p> <p>La Chaise Dieu 04 71 00 19 26 Allègre 04 71 00 12 01 Craponne sur Arzon 04 71 03 31 40 Médecins de garde 04 71 04 33 33</p>
<p>SICTOM DES MONTS DU FOREZ</p>  <p>Tél : 04 71 01 22 38 sictomdesmontsduforez@orange.fr</p>	<p>PHARMACIES</p> <p>La Chaise Dieu Pharmacie PERRIN 04 71 00 00 03 Allègre Pharmacie BERT 04 71 00 70 60 Craponne sur Arzon Pharmacie LUQUET 04 71 03 20 26 Pharmacie de l'ARZON 04 71 03 20 56</p>	<p>VÉTÉRINAIRES</p>  <p>Allègre 04 71 00 22 88 Craponne sur Arzon 04 71 03 60 65</p>	<p>ADMR Aide à Domicile en Milieu Rural ADMR La Chaise Dieu 04 71 00 03 26 info.lachaisedieu@fede43.admr.org</p>
<p>TRÉSORERIE</p> <p>Craponne sur Arzon Tél : 04 71 03 20 68 Courriel : t043009@dgfip.finances.gouv.fr</p>	<p>DÉRANGEMENTS & PANNES</p>  <p>EDF 09 72 67 50 43 FRANCE TELECOM 1013</p> 	<p>ASSISTANTE SOCIALE</p> <p>Service Social Départemental Rue Saint Martin La Chaise Dieu 04 71 03 22 22 cms.craponne@hauteloire.fr</p>	<p>OFFICE DE TOURISME DE LA CHAISE DIEU</p> <p>Avenue de la Gare 43160 LA CHAISE-DIEU 04 71 00 01 16 lachaisedieu-tourisme@lepuyenvelay.fr www.lepuyenvelay-tourisme.fr</p>

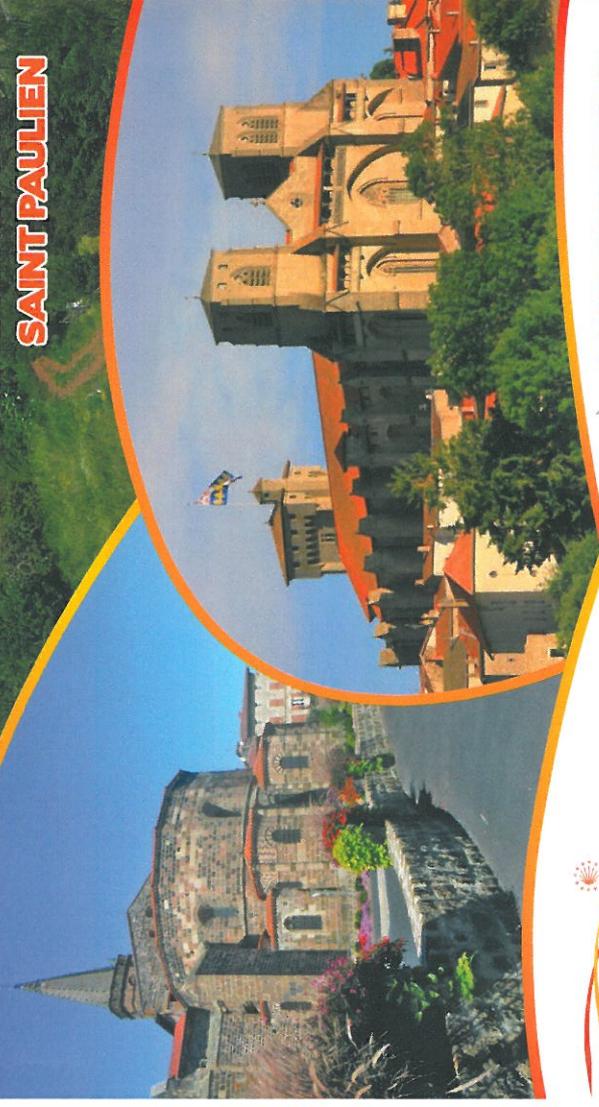
TAXI
à la
DEMANDE

Votre service
taxi-Tudip sur
l'agglomération !

Encore plus d'offres pour le transport
à la demande des communes



LA CHAISE-DIEU
SEMBADEL
FÉLINES
BELLEVUE-LA-MONTAGNE
SAINT PAULIEN



Agglo le PUY
en VELAY

TUDIP

BOUTIQUE TUDIP
04 71 02 60 11

TAXI
à la
DEMANDE

LA CHAISE-DIEU
SEMBADEL
FÉLINES
BELLEVUE-LA-MONTAGNE
SAINT PAULIEN

VENDREDI APRÈS-MIDI
en direction du Puy-en-Velay

- 13h30 La Chaise-Dieu (Salle casadéennes ou Crédit Agricole)
- 13h40 Sembadel (Gare) et Sembadel Bourg (devant la mairie)
- 13h45 Félines (Place de la Fontaine)
- 13h55 Bellevue la Montagne (Bellevue)
- 14h05 Saint Paulien (Place Bonnefoux)
- Arrivée à 14h25 au Puy-en-Velay
(Hôpital Emile Roux, Place Michelet ou Pôle Intermodal)

RETOUR À 17H30

RÉSERVATION IMPÉRATIVE AVANT LE JEUDI MIDI.

☎ BOUTIQUE TUDIP : 04 71 02 60 11

TARIFS

Ticket unité : 1,50 euros
Carnet de tickets : 11 euros
Dépositaire à Saint Paulien au Bar Tabac "Les Genêts"
ou secteur le Puy-en-Velay.

VOTRE TITRE DE TRANSPORT
VOUS DONNE ACCÈS EN CORRESPONDANCE
À L'ENSEMBLE DES LIGNES DU RÉSEAU TUDIP.

Service non ouvert aux scolaires.

La Boutique TUDIP est ouverte du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

TAXI
à la
DEMANDE

Votre service
taxi-Tudip sur
l'agglomération !

Encore plus d'offres pour le transport
à la demande des communes

CONNANGLES
SEMBADEL GARE
FÉLINES
JULLIANGES


Agglo le PUY
en VELAY

TUDIP

BOUTIQUE TUDIP
04 71 02 60 11

TAXI
à la
DEMANDE

CONNANGLES
SEMBADEL GARE
FÉLINES
JULLIANGES

MARDI APRÈS-MIDI
en direction de Craponne/Arzon

- 13h30 Le Gay
- 13h37 Jeanne Martin
- 13h43 Intranges
- 13h47 Connangles (devant l'église)
- 14h00 Sembadel Bourg et Gare
- 14h07 Félines (mairie)
- 14h16 Julliangnes (mairie)
- Arrivée à 14h25 Craponne/Arzon (MSAP, Super U ou Caisse d'épargne)

RETOUR À 16H30

RÉSERVATION IMPÉRATIVE
AVANT LE LUNDI MIDI.

☎ BOUTIQUE TUDIP : 04 71 02 60 11

JEUDI MATIN

en direction de La Chaise-Dieu

- 9h00 Julliangnes (mairie)
- 9h09 Félines (mairie)
- 9h10 Sembadel Bourg et Gare
- 9h24 Le Monthiol
- 9h29 Connangles (devant l'église)
- 9h33 Intranges
- 9h39 Jeanne Martin
- 9h46 Le Gay
- Arrivée à 9h55 La Chaise-Dieu (Place du marché)

RETOUR À 11H30

RÉSERVATION IMPÉRATIVE
AVANT LE MERCREDI MIDI.

☎ BOUTIQUE TUDIP : 04 71 02 60 11

TARIFS

Ticket unité : 1,50 euros

Carnet de tickets : 11 euros

Dépositaire à Craponne/Arzon au Tabac Cadeaux.

La Boutique TUDIP est ouverte du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

BESOIN D'AIDES POUR FINANCER VOS TRAVAUX ?

DE CONSEILS TECHNIQUES ?

OPAH

Opération
Programmée
d'Amélioration
de l'Habitat
2019 - 2024



QU'EST CE QUE L'OPAH ?

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est lancée sur toutes les communes membres de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Ce dispositif mené par la Communauté d'agglomération en partenariat avec la Ville du Puy-en-Velay, l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et Action Logement permet aux propriétaires occupants et bailleurs de profiter d'aides pour faire réaliser des travaux de rénovation de leur logement. Le dispositif est lancé pour une période de 5 ans, de 2019 à 2024.

DES AIDES, POUR QUI ?

LES CONDITIONS

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

- Sous conditions de ressources
- Avoir un logement de + de 15 ans
- Occuper le logement pendant 6 ans à titre de résidence principale à compter de la fin des travaux

PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

- Pas de condition de ressources
- Avoir un logement de + de 15 ans
- Louer le logement pendant 9 ans à titre de résidence principale
- Louer à des ménages sous conditions de ressources
- Conventionnement des loyers

ET POUR QUELS TRAVAUX ?

L'amélioration de la performance énergétique
Chauffage, isolation, ...

L'adaptation du logement à la perte de mobilité
Accessibilité, sanitaires adaptés, ...

La réhabilitation du logement
Travaux lourds de réhabilitation d'un logement dégradé à très dégradé (mise aux normes électricité, ventilation...)

COMMENT PROCÉDER ?

Rendez-vous avec le conseiller

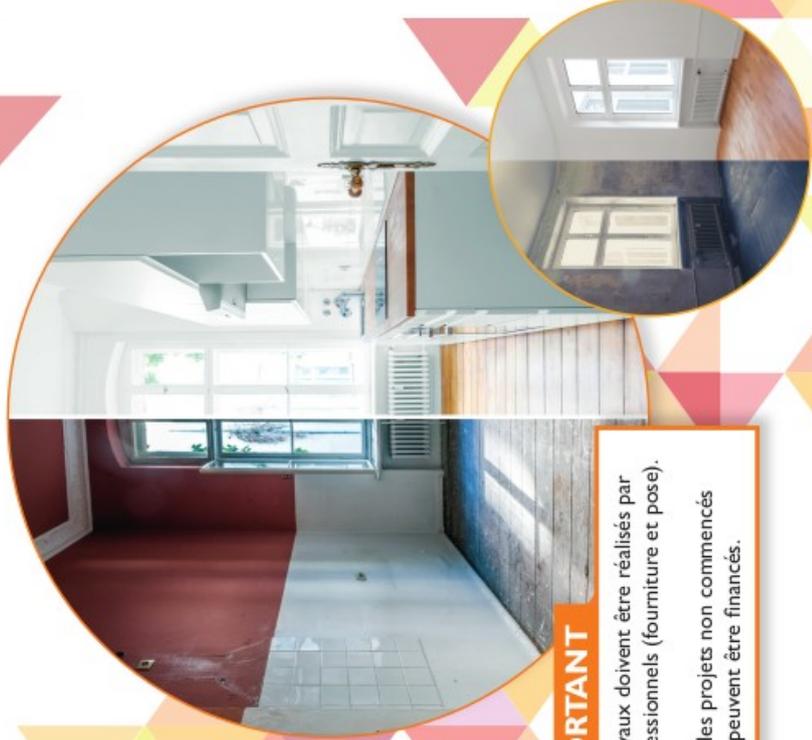
Visite du logement, de l'immeuble par l'équipe de l'OPAH

Accompagnement du propriétaire dans le montage du dossier, le bilan et le plan de financement

TÉMOIGNAGE

Monsieur est propriétaire de son logement, il est handicapé et a sollicité une aide pour adapter la salle de bain (remplacer la baignoire par un bac à douche extra plat pour faciliter l'accès).

Montant des travaux : 818 € HT tous corps d'état; il a pu bénéficier d'une subvention de 3000 € de l'Anah et de 420 € de l'Agglomération soit 40% d'aides.



IMPORTANT

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels (fourniture et pose).

Seuls les projets non commencés peuvent être financés.

- Accord des financeurs pour débiter les travaux et autorisation de l'urbanisme
- Réalisation des travaux
- Validation de fin de travaux
- Versement des subventions

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?



UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

Renseignez-vous auprès de la SPL (Société Publique Locale) du Velay.
Conseils et accompagnements gratuits et sans engagement.



04 71 02 52 52.
contact@splvelay.fr
sur rendez-vous au 13, place du Breuil
43000 Le Puy-en-Velay
ou lors des permanences dans une
commune proche de chez vous.



08.20.15.15.15





Commune de
Félines



www.ot-lepuyenvelay.fr

www.lepuyenvelay.fr

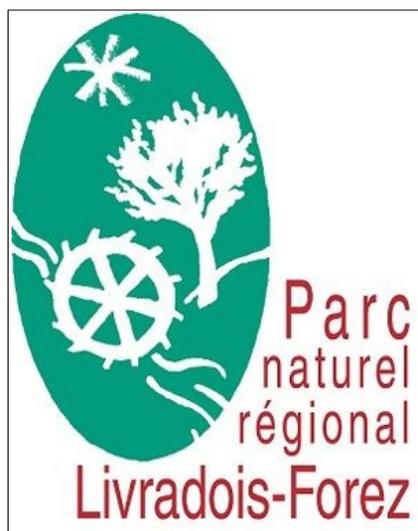


Hôtel de Ville
1, place du Martouret - BP 20317
43011 Le Puy-en-Velay CEDEX



Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay
16, place de la Libération
43000 Le Puy-en-Velay

Pensez à la planète : n'imprimez les mails et leurs pièces jointes que si c'est vraiment nécessaire.



Cinéma itinérant
en Livradois-Forez



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Bulletin Municipal	6ème édition - juillet 2019
Comité de Rédaction	Commission communication
Mise en page	Véronique PIERRET
Impression	Imprimerie Jeanne d'Arc - Le Puy en Velay
Tirages	280 exemplaires